

Aucun changement n'est survenu dans l'état de M. Fauyque, blessé à Leers, dans la soirée du 1^{er} janvier.

Le vieux marchand d'images qui se tient ordinairement, les jours de marché, à l'angle de la place de la Liberté et de la Grande-rue, a été frappé, dimanche matin, d'une attaque de paralysie. Ce vieillard est tombé sur le trottoir; il a été transporté à son domicile dans une voiture au place.

M. Jules Delplanque, sapeur-pompier et ouvrier-gazier, nous prie d'informer nos lecteurs qu'il n'a rien de commun avec son homonyme, condamné, samedi dernier, à quinze jours de prison et 16 fr. d'amende par le tribunal correctionnel de Lille.

La rue la Clef, à Lille, a été dimanche, vers midi et demi, le théâtre d'un drame affreux. Une femme, jeune encore, s'y est donné la mort, avec un courage vraiment inouï et dans des circonstances tout à fait dramatiques. Voici les renseignements que nous avons pu recueillir à ce sujet :

Au N° 54 de la rue de la Clef, habitant les époux Bettignies, âgés de 38 ans. Ils jouissent de l'estime de leurs voisins et on les disait très heureux et surtout très-unis. Deux enfants, aujourd'hui âgés, l'un de 8 ans et l'autre de 5 ans, étaient nés de leur union, et le mari, qui exerce la profession de bourrelier-sellier, avait su, grâce à ses principes d'ordre, d'économie et de travail, se créer une honnête aisance; en un mot, rien ne semblait manquer au bonheur des époux Bettignies.

Il n'en était cependant rien. Depuis plusieurs mois, la paix du ménage était fréquemment troublée par des discussions brûlantes. Le mari, jaloux de sa nature, soupçonnait, à tort ou à raison, sa femme de lui être infidèle. De là des scènes regrettables.

Il y a quinze jours, M. Bettignies s'emporta au point de défendre à sa femme de sortir du domicile conjugal sans qu'il l'accompagnât. Celle-ci souffrit d'abord en silence, mais bientôt, sa situation devenant intolérable, elle la prit en dégoût, et dimanche matin elle sortit sans prévenir son mari. Ce dernier l'ayant apprise, s'en montra très-irrité. Il s'enquit d'une explication des plus vives, à la suite de laquelle Bettignies se rendit chez un avocat, afin de s'informer des formalités à remplir pour obtenir une séparation de corps.

A son retour, vers midi et demi, il entendit des plaintes qui partaient de sa chambre à coucher, située sur la rue, au premier étage. Saisi par un triste pressentiment, il y monta aussitôt. Là, un horrible spectacle l'attendait: sa femme vêtue d'une simple chemise, affreusement mutilée, était étendue dans une mare de sang. La malheureuse, dans un accès de désespoir causé par une situation intolérable s'était donné quatre coups de rasoir au cou et aux seins, et, d'un cinquième, s'était ouvert le ventre depuis le sternum jusqu'aux os du bassin.

Elle n'était cependant pas encore morte, et quand son mari parut, elle était en train de s'arracher les entrailles, dont une partie gisait sur le parquet. C'est un tableau affreux, épouvantable.

La première émotion passée, M. Bettignies se rendit chez ses voisins pour les appeler à son secours. On accourut de tous côtés, et la malheureuse femme fut placée sur un lit. M. Corraux, commissaire de police du 2^e arrondissement, qu'un agent était allé prévenir, arriva bientôt.

Aux questions adressées par l'honorable magistrat, la femme Bettignies, qui avait conservé toute sa lucidité d'esprit, mais ne pouvait articuler aucune parole, répondit par des signes de tête et fit comprendre qu'elle s'était suicidée pour les motifs que nous avons fait connaître ci-dessus.

Sur ces entrefaites, arrivèrent MM. les docteurs Delage et Houzé de l'Aulnoit. Ils prodiguèrent leurs soins à la blessée, mais tout fut inutile. Les blessures étaient mortelles et à trois heures, la femme Bettignies succomba, après avoir enduré d'atroces souffrances.

Ce suicide dramatique a vivement ému tous les habitants du quartier, et pendant toute l'après-midi une foule nombreuse n'a cessé de stationner devant la maison qui en avait été le théâtre.

Deux Lillois, Gustave Delzeane, ouvrier-raffineur, et Jacques Poupard, graisseur, ont été arrêtés hier, au sentier Gadenné, à Wattrelos. Ils étaient porteurs de dix kilogrammes de tabac belge.

Même sort a été réservé à Adolphe Demoullin, de Roubaix que les douaniers de Wattrelos, ont débarrassé, à la croix de Leman, de treize kilos de tabac étranger qu'il cherchait à introduire en France.

Le *Petit Nord* se donne modestement tout l'honneur de la victoire, dit le *Propagateur*.

Ecoutez-le: « A une heure précise, M. de Marcq reprend le train pour retourner à Paris, où il sera à 5 heures 35. » Il a été accompagné à la gare par M. le préfet Cambon, et par M. Charles Simon, du *Petit Nord*, auquel M. le ministre adressa tous ses compliments sur le magnifique succès remporté par

notre journal, qui a pris si rapidement sa place dans la presse lilloise.

Après avoir cordialement serré la main à notre ami et collaborateur, ainsi qu'à M. le préfet, le ministre est monté en wagon, emportant le résultat de l'élection du Nord.

Devant nos bureaux, une foule considérable ne cesse de stationner pour avoir connaissance de nos dépêches que nous affichons au fur et à mesure. Dans la soirée, quelques heures après le dépouillement du scrutin, M. Fournier, le nouveau sénateur, nous a fait l'honneur de venir faire une visite au *Petit Nord* où nous avons eu le plaisir de lui serrer la main, en lui présentant tous nos compliments.

Nous laissons le *Petit Nord* à la joie de son triomphe, et nous ne voulons pas le troubler en insistant sur ce fait que les nombreuses destitutions de maire parmi nos 61 cantons expliqueraient à elles seules le déplacement de la majorité dans le Nord.

Bondues vient d'être victime des exploits cynégétiques de plusieurs mal-faiteurs. Voici dans quelles circonstances.

H. F..., avait un coq et quatre poules qu'il laissait aller tranquillement dans son jardin bien enclos. Dans la nuit du 3 au 4, un voleur qui avait aperçu les quatre intéressants volatiles, dans la journée, fractura la porte de l'endroit où ils reposaient, et les enleva. Jusqu'à présent, on ignore le nom du nocturne ravisseur, ainsi que le sort des quatre malheureux gallinacés.

Le coq de F. B... a aussi disparu, la nuit suivante. Y aurait-il à Bondues, une bande de voleurs, travaillant seulement sur les animaux, comme la bande de Mandrin qui n'opérait que sur les employés du Fisc.

Voici ce qui tendrait à le prouver: F. L..., est un tisserand qui possède — ou du moins qui possédait — quatre lapins. He bien! dans la nuit du 4 au 5 janvier, ils ont disparu comme les poules et pas de traces de voleurs. N'est-ce pas une preuve éclatante de ce que nous disions plus haut.

Inviter un ami à dîner et être volé par lui, voilà le comble de l'ingratitude, et c'est pourtant ce qui est arrivé à Bondues.

M. Pierre V..., donnait donc à dîner le 5 janvier, à un de ses amis. Après avoir bien mangé et bien bu, Pierre V... sortit pour une cause que tout le monde devinera et en rentrant ne trouva plus personne. Pierre V... se couche sans soupçonner rien, mais ce n'est que le lendemain qu'il remarqua que 32 francs qu'il avait dans un meuble s'étaient sauvés en compagnie du dit ami. On juge de sa stupefaction!

Les autorités françaises ont conduit hier à la frontière belge et remis entre les mains de la gendarmerie de ce pays, le nommé Charles de Poortere, âgé de 27 ans, autrefois agent de remplacement militaire, poursuivi pour falsification de faux certificats.

De Poortere habitait Houplines depuis quelque temps et se croyait en toute sécurité d'extradition. On l'a rendu à sa patrie.

Van de Vogel est cabaretier à Hellemmes et il a trouvé un ingénieux moyen d'expliquer ses dettes et de les acquitter.

Ces jours-ci, il alla se plaindre au maire que, pendant un voyage qu'il avait fait le jour de l'an en Belgique, son pays natal, des voleurs avaient dévalisé sa maison. Il racontait qu'il se trouvait ainsi dépouillé d'une assez forte somme d'argent, de vêtements, de bijoux, de linge, de chaussures, de vêtements, etc., en un mot, à l'entendre, on ne lui avait laissé absolument rien.

L'enquête commença et, dès ses premiers pas, elle découvrit que le voyage du cabaretier s'était borné à aller à Lille, à y courir les cafés et... autres lieux, le jour de l'an, et à y dépenser des sommes assez fortes.

Pressé de questions, ce farceur a avoué son *truc*. En fait de vol, il n'y a donc que lui de *pris*, car il a été amené avant-hier à la maison d'arrêt de Lille, comme inculpé de fausses déclarations.

Ephémérides Roubaissiennes
7 JANVIER 1848. — Installation d'un nouveau conseil municipal, par M. Julien Mourmant, qu'un arrêté du préfet nomma maire provisoire. Le dénombrement officiel de 1846 avait élevé la population de Roubaix au chiffre de 31,039 habitants, et le nombre de ses conseillers municipaux, qui n'était que de 27, devait être porté à 35 en exécution de la loi du 21 mars 1831.

Ephémérides Tourquennoises
16 décembre 1793. — Les *Bonnets Rouges* reçoivent l'ordre de désarmer immédiatement, à cause de leur turbulence.
Cet ordre émané du général Labourdonnay fut notifié au capitaine Watted-Florin, leur chef, par la Municipalité, mais les *Bonnets Rouges* refusèrent de rendre leurs armes.

Une dépêche fut envoyée aussitôt à Lamoy où résidait le commandant des troupes, afin qu'il envoie des forces militaires pour en imposer à la milice récalcitrante. Enfin après avoir hésité et murmuré les *Bonnets Rouges* s'exécutèrent.

Mais ils ne tardèrent à se reconstruire, et leurs extravagances parfois grotesques, mais toujours nuisibles ont fait à plusieurs reprises l'objet de ces éphémérides.

Etat-Civil de Roubaix. — DÉCLARATIONS DE MARIAGES du 6 janvier. — Sophie Rosa, rue de la Barbe d'or, 35. — D^r Delmé de Launay. — Marie Tezenay, rue Neuve-de-Fontenoy, 149. — Antoine Stiensens, rue de France, 23. — Pierre Holvoet, rue des Longues-Haies. — Carlos Merch z, rue St-Louis, 2. — Jules Cuvelier, rue des Longues-Haies, cour Desvauzelle, 4. — Georges Vainqueur, rue de Perche. — Sidonie Gaisne, rue des Arts, 57. — Palmyre Cottevler, rue de la Prospérité, 4. — Edouard Devuyt, rue Ste-Elisabeth.

DÉCLARATIONS DE DÉCÈS du 6 janvier. — Jean Lasserre, 45 ans, teinturier, rue du Moulin, 18. — Raymond Carton, 3 jours, rue Desroches, cité Roussel, 16. — Florine Tant, 3 ans, rue de l'Espérance, 73.

MARIAGES du 6 janvier. — Albert Dubocquet, 24 ans, employé de commerce, et Maria Desbonnet, 23 ans, fille de bureau. — Jean Buschols, 23 ans, menuisier, et Henriette Allard, 25 ans, couturière. — Alexis Roussel, 41 ans, cordonnier, et Clémence Vanaverbeke, 29 ans, tisserande. — Auguste Ghequière, 27 ans, employé de bureau, et Marie Dubru, 25 ans, soigneuse.

PUBLICATIONS DE MARIAGES du 5 janvier. — Camille Daps, 21 ans, mouleur, et Mathilde Leloup, 19 ans, piquière. — Charles Gethals, 31 ans, tisserand, et Elisabeth Calles, 20 ans, lessiveuse. — Eugène Vanmulle, 22 ans, teinturier, et Juliette Crepeland, 21 ans, soigneuse. — Jules Hesse, 28 ans, marchand de déchets, et Julie Deyst, 26 ans, dévideuse. — Jean-Baptiste Olivier, 25 ans, fabricant, et Rose Bulcau, 23 ans, sans profession. — Ivo Vanmalleghe, 34 ans, chauffeur, et Marie Moreaux, 53 ans, journalière. — Benjamin Meise, 21 ans, rattacheur et ébéniste, et Marie-Anne Vanaverbeke, 21 ans, dévideuse. — Jules Degryse, 25 ans, sans profession, et Emile Deber, 23 ans, sans profession. — Louis Leroy, 33 ans, tisserand, et Clarisse Courtois, 50 ans, éplucheuse. — Victor Gadenné, 33 ans, clerc d'huissier, et Marie Pierrache, 31 ans, sans profession.

Etat-Civil de Wattrelos. — DÉCLARATIONS DE MARIAGES du 29 DÉCEMBRE. — Marie Vancorselle, Marière. — Du 30. — Henri-Claude-Auguste Rouselle, Sapia Vert. — Louis-César Rose, rue de la Croix, 18. — Marie-Caroline Vanaverbeke, 57, Laboureur. — Justine-Amélie Dupuyss, 10, Vieille-Place. — Henri-Ernest Desauvay, Touquet.

Du 31. — Sophie Planckaert, St-Lévin. — Zoé Paepga, Baillères.

Du 1^{er} janvier 1879. — Marie Natte, Petit Paris.

Du 2. — Sophie Duthoit, Petit Tourpay. — Florencie Daquennes, Saint-Lévin.

Du 4. — Léontine Delcroix, Mouzarde. — Zoé Plouvier, Petit Tourpay.

DÉCLARATIONS DE DÉCÈS du 29 DÉCEMBRE. — Adèle Piate, 18 jours, Cratier. — Héloïse Rissling, 4 ans, 11 mois, Bas Chemin.

Du 30. — Alfred Gavez, 3 ans, Carlière. — Du 31 janvier 1879. — Octavie Marguerite Andromède, 7 mois, Bas Chemin.

Du 3. — Amélie-Silvie Notherbert, 23 ans, tisserande, St-Lévin. — Du 4. — Emile-Joseph Herminet, 2 ans, rue de la Mairie.

PUBLICATIONS DE MARIAGES. — Alphonse-Joseph Beiffaut, 46 ans, tisserand, et Juliette Bruit, 31 ans, cabaretière. — Pierre-Arnaud Calles, 28 ans, gendarme à cheval, et Elisabeth Fontene, 18 ans, Vainqueur, 23 ans, sans profession. — Emile Pottier, 21 ans, tisserand, et Sidonie Hubant, 20 ans, tisserande.

Etat-Civil de Tourcoing. — DÉCLARATIONS DE MARIAGES du 6 janvier. — Héloïse Beils, rue de Cloche. — Désiré Ledereq, rue du Niot. — Fleuris Desmazure, rue Neuve de Roubaix. — Albert Clarisse, Phalempeins. — Germaine Tanghe, Phalempeins. — Jules Vanoverbergh, rue Saint-Basile. — Louis Vanluggéne, Pont de Neuville.

DÉCLARATIONS DE DÉCÈS du 6 janvier. — Arthur Allard, 4 ans 2 mois, Malcense. — Marie Vanmeenen, 1 ans 8 mois, Brun-Pain. — Rosine Bara, Fin de la Guerre.

CONVOI FUNÈRES & OBITS
Le *ami* et connaissances de la famille MAZURE-MULLIER, qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire part du décès de Louis-Alexandre MAZURE, manufacturier, chevalier de la Légion d'Honneur, décédé à Paris, le 5 janvier 1879, dans sa 63^e année, sont priés de considérer le présent avis comme étant lieu et de vouloir bien assister au convoi et service solennels, qui auront lieu mercredi 8, à 10 heures, en l'église Saint-Martin, à Roubaix. — L'assemblée rue Pellart 10.

Les amis et connaissances des familles FREMAUX et LEPLAT, qui par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire part du décès de mademoiselle Julie-Henriette DESCAT décédée à Roubaix, le 8 janvier 1879, dans sa 7^e année, sont priés de considérer le présent avis comme étant lieu et de vouloir bien assister au convoi et service solennels, qui auront lieu le mercredi 8 du dit mois, à 10 heures, en l'église Saint-Elisabeth, à Roubaix. Les *vigiles* seront chantées mercredi 8 janvier 1879, à 3 h. — L'assemblée à la maison mortuaire, au Tilleul, rue du Pile, 8 près le patronage Saint-Eloi.

Un *obit solennel du mois* sera célébré en l'église paroissiale de Mouscron, le jeudi 9 janvier 1879, à 10 heures, pour le repos de l'âme de Monsieur Jean-Baptiste-Joseph MULLIER, ancien échevin, président du Conseil de Fabrique de l'église, président de la Commission administrative des hospices civils, membre de la Conférence de Saint-Vincent-de-Paul, époux de Dame Apolline-Julie DEBEDEQUE, décédée à Mouscron, le 9 décembre 1878, à l'âge de 61 ans. — Les personnes, qui par oubli n'auraient pas reçu de lettre de faire part sont priées de considérer le présent avis comme étant lieu.

Le *Journal d'Haesbroeck* annonce la mort de madame Massicot du Bieat, la mère du nouveau sénateur.

L'Observateur d'Anvers et la Feuille d'Annonces de Maastricht ont interjeté appel du jugement de condamnation prononcé contre ces journaux par le tribunal d'Anvers pour fait de diffamation envers M. Maillet, ex-sénateur du Nord. De son côté, M. Maillet appelle amicalement du même jugement.

Crise au retour du beau temps, le débordement de la Lys n'aura pas les conséquences graves qu'on redoutait. Cependant les eaux sont encore fort élevées entre Halluin et Menin (Belgique) les communications sont interrompues. On a placé, par mesure de précaution, sur le pont de Menin, des voitures lourdement chargées de pierres pour empêcher qu'il ne soit enlevé par les eaux. Les piétons, toutefois, peuvent encore traverser le pont, des voitures et diligences à long des garde-corps.

Plusieurs établissements ont dû cesser leur travail, les fourneaux ayant été envahis par les eaux.

On cite la blanchisserie de M. Van de Wyn Beole à Halluin.

A Merville, la fabrique de M. Duhamel et celle de M. Frouvay ont dû s'arrêter.

Les eaux continuent de baisser et demain mardi, on espère que les 100 ouvriers environ auxquels l'inondation a imposé un chômage de quelques jours pourront reprendre leur travail.

Aucun accident.

Vendredi, le bruit s'est répandu à Cisoing que le nommé Constant D... venait d'assassiner sa femme.

Les agents de l'autorité se transportèrent aussitôt sur le théâtre du soi-disant crime.

Il trouva D... ivre-mort; on l'avait mis sur son lit. Quant à sa femme, on l'avait transportée chez une voisine. Elle avait bien reçu des coups, mais sa vie, au dire du médecin, n'est pas en danger.

D'après la rumeur publique, il existerait contre D... une accusation des plus graves sur laquelle une instruction est ouverte en ce moment.

Vendredi, a été célébré l'anniversaire de la bataille de Bapaume. Un service funèbre a été chanté à l'église, où l'affluence était énorme.

Le maire et les adjoints, le conseil municipal, M. Denry, député, conseiller général du canton de Bapaume, etc., se trouvaient aux premiers rangs de l'assistance.

Après la messe, tout le cortège s'est rendu sur la place de l'Hôtel-de-Ville, et de là au cimetière, pour déposer les ossements de ceux qui étaient portés par un des plus anciens de la compagnie des sapeurs-pompiers, M. Dhinin. Les deux sociétés musicales de Bapaume ont été entendues à prêter leurs concours à cette pieuse et imposante cérémonie.

Belgique
— Un assassinat a été commis à Spa la semaine dernière. Voici les détails que donne sur ce crime l'Union libérale de Verviers: « M. Talbot, concierge du temple anglican, habitait seul une chambre dans un petit bâtiment situé derrière ce monument.

« Un jour, vers une heure, le fils du pasteur protestant ayant voulu appeler Talbot, se rendit à sa habitation; personne ne répondant à son appel et n'ayant pas la clef, le jeune homme monta sur une échelle et jeta un regard par la fenêtre, vit Talbot étendu sur le plancher.

« Le croyant endormi, il s'en alla et revint vers quatre heures et demi, monta sur l'échelle et constata que Talbot n'avait pas changé de position. Inquiet, il alla prévenir M. le commissaire de police qui se rendit sur les lieux et fit ouvrir la porte. Tout gisait à terre dans une mare de sang. Il portait au cou une affreuse blessure, et M. le docteur Damsaux, mandé sur-le-champ, ne put que constater la mort.

« Elle avait dû être instantanée. On se trouvait en présence d'un crime.

« Ce qui élargit toute supposition de suicide, c'est que la pauvre victime portait autour du cou une grosse écharpe de laine, nouée sans doute dans l'intention de cacher la blessure.

« Le jour du nouvel an, Talbot avait parcouru quelques cabarets et était rentré chez lui vers 10 heures du soir. On ne l'avait plus aperçu depuis.

« Les renseignements obtenus sur le compte de la victime sont bons. Talbot était veuf et n'avait qu'un fils qu'il aimait beaucoup. Celui-ci était soldat et était retenu en congé le 31 décembre.

« L'autopsie a été pratiquée par M. le docteur de Damsaux. On n'a retrouvé aucune arme dans la chambre où le crime a été commis.

« Cet horrible méfait a causé dans la ville de Spa la plus vive et la plus légitime émotion. »

Faits Divers
— LE TIRAGE DE LA LOTERIE. — On sait combien le public se montre avide de connaître tout ce qui concerne les conditions et le mode du tirage de la grande loterie de l'Exposition qui captive si généralement l'attention depuis quelque temps. Il est fâcheux qu'on ait répandu à ce sujet une foule de notions inexactes ou incomplètes. Tenant, pour notre part, à ne donner à nos lecteurs que des indications absolument sérieuses et certaines, nous avons préféré attendre, afin de recueillir, sur ce point, nos informations à la source la plus sûre.

Grâce à l'obligeance de M. Fichet, qui a été chargé, en vertu d'une décision du comité de la loterie, de la construction des machines dont l'emploi est nécessaire pour l'opération du tirage, nous avons pu assister avant-hier à une sorte de répétition générale du fonctionnement de chacun de ses appareils, dont on a bien voulu nous expliquer, dans toutes leurs parties essentielles, le mécanisme très-remarquable.

Ces appareils primitivement conçus par M. Lévor, chef de contrôle à la préfecture de police, qui n'est pas à sa première invention, ont été très-heureusement perfectionnés par M. Fichet et par son associé M. Charlier, et l'on peut dire que ces messieurs ont réussi à trouver pratiquement le procédé de tirage le plus économique et le plus ingénieux qu'on puisse imaginer.

Certes, il n'y a pas d'exagération à dire que ces appareils fonctionnent positivement comme des pièces d'horlogerie avec une précision toute mathématique.

On n'a d'ailleurs déployé dans leur établissement, et cela avec beaucoup de raison, croyons-nous, aucun luxe superflu.

Un large socle en bois, quelques tiges ou supports en fer de 1 mètre 60 de hauteur soutiennent simplement l'appareil où se déroulent majestueusement dans sa partie supérieure de grands chiffres blancs sur fond bleu vers lesquels vont bientôt converger tant de regards émus.

On se souvient que nous avons eu déjà l'occasion d'expliquer que le tirage de la loterie comprendrait deux opérations très-distinctes, le tirage des *gros lots*, c'est-à-dire de tous les objets acquis ou donnés, dont la valeur dépasse 2.000 francs, et le tirage des *petits lots*, comprenant les objets d'une valeur inférieure. En ce qui concerne les lots de la première catégorie, il y aura lieu naturellement de procéder à la fois à un tirage de numéro gagnant, et à un tirage

de la série dans laquelle ce dernier tombe droit au lot. Pour la seconde catégorie de lots, il ne s'agit que du simple tirage d'un numéro donnant droit à un lot à chacun de ceux qui en seront porteurs.

Il était donc tout d'abord nécessaire de construire deux appareils bien distincts, soit une *roue unique* et une *roue sextuple*.

La roue unique est une grande roue en métal, dont la circonférence est divisée en douze parties planes portant les chiffres 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9, 10, 11, et 12. A l'extérieur, cette roue est recouverte d'une série de tambour, percé de trous, afin que son mouvement, doucement imprimé par la main à l'arrière, soit facilement perceptible. Lorsque sa rotation est terminée, un cliquet maintient la roue dont une des surfaces planes se montre à l'ouverture ménagée dans le tambour. Cette surface porte un des numéros, et pour le tirage des gros lots, désigne la *série gagnante*.

La roue sextuple qui est celle destinée à indiquer le *numéro gagnant*, se compose, à proprement parler, de six roues, douées de mouvements entièrement distincts. Mais, au lieu d'avoir douze faces, comme la roue des séries, chacune de ces roues, en comprend que dix, sur lesquelles sont inscrits, d'une façon apparente, les chiffres 0, 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8 et 9.

Les mouvements imprimés à l'arrière étant distincts, chaque roue fait apparaître après sa rotation un de ces dix chiffres aux six lucarnes percées dans le tambour de l'appareil. Tous les billets de chacune des séries portant les numéros 0 à 999,999 le jeu des chiffres de 0 à 9, qui se monteront suivant le hasard de l'impulsion donnée, formera, chaque fois, un de ces numéros.

Pour le tirage des gros lots, la roue unique et la roue sextuple serviront simultanément. Trois employés seront placés derrière la roue sextuple et donneront l'impulsion à deux des roues de l'appareil. Leur mouvement terminé, les six roues laisseront voir, par les ouvertures dont nous avons parlé, les six chiffres séparés formant, par exemple, le numéro 543,829.

Au même moment, un employé mettra en mouvement la roue unique portant les chiffres de 1 à 12. Supposons que ce soit le chiffre 4 qui apparaisse, c'est le numéro 543,829 de la série 4 qui gagnera. Et ainsi de suite, jusqu'à la fin du tirage des gros lots.

Ajoutons qu'an fur et à mesure de ces opérations, un tableau indiquera en caractères visibles à distance, les numéros sous lesquels seront inscrits dans le catalogue les objets désignés.

Les deux roues différentes dont nous venons d'exposer le curieux mécanisme sont construites en fer uni et en plaques de tôle. Il n'est pas inutile d'ajouter qu'une troisième petite roue en cuivre est spécialement destinée à faire désigner par le sort les salles de l'exposition des lots, dont le contenu devra être affecté aux gagnants de chaque série. Chacun sait déjà que les galeries du palais de l'Industrie ont été partagées en douze groupes renfermant un nombre égal de petits lots et formant, autant que possible, une valeur semblable. Qu'on n'oublie pas que les porteurs du même numéro recevront, dans chaque série, un des lots ainsi répartis d'avance. Par exemple, le gagnant de la série 3 recevra celui contenu dans la salle A, etc.

Cette opération préliminaire a été effectuée, la grande roue sextuple servira à indiquer, ainsi que nous l'avons exposé plus haut, les numéros gagnants pour chacun des petits lots.

Il résulte des essais qui ont été faits d'après les ordres de M. le ministre de l'Agriculture et du Commerce, que le tirage des gros lots durera peut-être une semaine, à raison de cent-cinquante lots par jour, et que celui des petits lots demandera peut-être douze ou quinze jours, si l'on s'en rapporte aux prévisions les plus larges.

On voit, par les explications qui précèdent, que l'appareil de M. Lévor, complété par MM. Fichet et Charlier, semble véritablement répondre à toutes les exigences, et qu'il offre, pour le tirage de la loterie, des garanties d'ordre, d'exactitude et d'impartialité aussi satisfaisantes que possible. C'est égal; si, par hasard, ces messieurs venaient à gagner un des gros lots, gageons qu'il se trouverait des gens pour prétendre que leurs appareils avaient été combinés en vue de se ménager les bons numéros!

Le *Son* signale un singulier cas de bigamie. Pendant la guerre de 1870, M. L... employé à la préfecture de Marseille fut laissé comme mort sur le champ de bataille de Coulmiers. Sa femme fut avisée de cette nouvelle, et au mois de juillet 1871 elle arrivait à Paris et entra comme caissière chez un négociant du Faubourg-Poissonnière, où elle ne tardait pas à nouer des relations avec un garçon de magasin de la maison. Deux ans après, elle se mariait avec cette personne.

Jeudi dernier, un monsieur, après avoir fait différents achats dans le magasin du Faubourg-Poissonnière, se disposait à solder sa facture, quand, après avoir considéré la caissière pendant quelque temps, il s'écria: « Mais, c'est toi, Adèle! » A ces mots, la caissière, ayant contemplé l'étranger, se trouva mal.

Or, l'acheteur en question était M. L..., qui, sauvé miraculeusement de ses blessures, avait envoyé plusieurs lettres à sa femme, à Marseille; mais, comme celle-ci n'avait pas laissé son adresse, les lettres lui furent retournées. Quand

il fut complètement guéri et qu'il se mit à la recherche de sa femme, il ne put découvrir où elle s'était allée.

Mme L... présentement Mme F..., a été obligée de lui avouer son second mariage.

M. L... a déposé une plainte au parquet, et le tribunal sera appelé prochainement à juger ce singulier cas de bigamie.

Une violation de sépulture qui rappelle le rapt du corps de M. Stewart à New-York a eu lieu le jour de Noël à Tanlay, près de Tonnerre.

Le marquis de Tanlay est mort depuis à peu près onze ans. Le corps avait été déposé dans un triple cercueil qui avait été placé dans le caveau de la famille, à 1 kilomètre de Tanlay. On écrivit à l'abbé que des malfaiteurs ont ouvert le caveau, mais ils ne sont point parvenus à défoncer le cercueil dans lequel ils espéraient trouver des bijoux.

La veuve de l'empereur Souloque, Justine L'Évêque, vient de mourir à Port-au-Prince (Haïti). Cette ancienne impératrice était née en 1820, au village de l'Acahaie, de parents noirs; quand elle épousa Souloque, celui-ci n'était que sous-officier dans l'armée haïtienne. On se rappelle qu'ayant été renversé du pouvoir en 1858, il fut exilé et n'obtint l'autorisation de rentrer à Haïti qu'en 1867; il mourut la même année au Petit-Goave, M^{me} Souloque revint à Port-au-Prince en 1871 avec sa fille unique, Olive femme du général Lubin.

L'ex-impératrice, ligée-nous dans le *Courrier des Etats-Unis*, était d'un caractère aimable et généreux, ayant toujours employé son influence sur l'empereur Souloque pour en obtenir des mesures de clémence envers ses ennemis politiques.

LES CADEAUX DE NOÛL DE LA PRINCESSE THYRA. — Le roi et la reine de Danemark ont donné à leur fille un collier de diamants avec une croix; la reine douairière de Danemark lui a offert son portrait; la reine Victoria, un cachemire des Indes d'une finesse inouïe, et un médaillon orné de perles contenant son portrait; la reine douairière de Hanovre, un collier et des bracelets de perles, rubis et diamants; le duc de Cumberland a donné à sa jeune femme une parure entière de diamants et saphirs; le prince de Galles a envoyé un collier de grosses perles de diamants bruts et d'émeraude; la princesse de Galles un nécessaire de voyage en argent avec le chiffre en or; les enfants du prince de Galles ont chacun un porte-bonheur en brillants; la princesse Beatrice, un bracelet en or orné de diamants; le duc et la duchesse de Cambridge, un encrier et des candélabres d'argent; le grand-duc héritier de Russie et la princesse Dagmar, une grande agrafe de saphirs et diamants; la princesse héritière Caroline de Danemark, un déjeuner en porcelaine émaillée avec des peintures représentant des paysages danois; le prince royal et la princesse royale, un bracelet paré de sept gros diamants. La princesse a reçu encore d'autres présents de moindre valeur, entre autres des présents des dames du palais: un encrier d'argent de la Société protectrice des animaux, dont elle est patronnesse et des envois de plusieurs villes de Danemark qui prouvent l'affection populaire dont cette charmante fille de royale maison était entourée.

Nous trouvons dans les journaux italiens des détails sur une nouvelle application tout à fait inattendue du microphone: Qui croyait que cet étonnant instrument peut être employé à l'observation à distance des convulsions volcaniques.

La découverte de cette propriété surprenante a été faite récemment par le professeur Michel Stephano de Rossi, qui a établi un observatoire près de Rocca di Pappa, en Albanie.

Ce savant s'est rendu à l'observatoire vénusien pour monter son appareil à M. Palmieri.

Ce dernier a été si enchanté des explications données, qu'il a accompagné l'inventeur à la Solfatara de Pozzuoles, où la terre est dans un état constant d'agitation.

Les bruits entendus de l'aide du microphone sont si formidables qu'aucun des assistants ne peut se défendre d'un inexplicable sentiment de terreur.

A l'issue de ces